

Commission Locale de l'Eau
Du SAGE de la nappe de Beauce
Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
48 bis Faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DE LA NAPPE DE BEAUCE ET DE SES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES**

Compte-rendu de la réunion n°27 du 10 mars 2016

La vingt-septième réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe de Beauce, constituée par l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2000 et renouvelée en date du 29 octobre 2013, s'est tenue à la salle culturelle de Sermaises (45).

La séance est présidée par Mme BÉVIÈRE, Présidente de la Commission Locale de l'eau.

La liste des présents et des personnes excusées est jointe en annexe.

L'ordre du jour comprend 5 points :

Point 1 : Validation du compte-rendu du 13 mars 2015 ;

Point 2 : Modification de la composition de la CLE suite aux élections régionales ;

Point 3 : Rapport d'activités 2015 – Projet d'activités et budget prévisionnel 2016 ;

Point 4 : Bilan de la campagne d'irrigation 2015 et information sur les coefficients d'attribution 2016 ;

Point 7 : Questions diverses.

Mme BÉVIÈRE ouvre la séance à 14h40. Elle remercie les personnes présentes. Elle précise que la composition de la CLE a été modifiée suite aux dernières élections régionales et que l'arrêté portant modification de sa composition a été signé le 8 mars 2016. La CLE peut donc délibérer normalement. Elle en profite pour saluer M. HEBERT, nouveau représentant de la région Ile de France, et M. DUMAS, nouveau représentant de la région Centre-Val de Loire. Elle présente également les excuses de M. FAUCHEUX, nouvellement désigné pour représenter la région Centre-Val de Loire, qui n'a pas pu être présent. Elle procède ensuite à la lecture des pouvoirs.

Point 1 : Validation du compte rendu de la réunion du 12 mars 2015

Mme BÉVIÈRE sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des remarques relatives au compte rendu de cette réunion.

Aucune remarque n'est apportée, le compte rendu de la réunion du 12 mars 2015 est validé en l'état.

Point 2 : Modification de la composition de la CLE suite aux élections régionales

Mme BÉVIÈRE rappelle que la CLE compte quatre vice-présidents issus du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux et que, traditionnellement, deux de ces sièges sont réservés à un représentant de chaque région en tant que financeurs du SAGE. Elle sollicite M. HEBERT, représentant de la région Ile de France, qui accepte de se présenter à un poste de vice-président. Elle précise ensuite que M. FAUCHEUX, d'un commun accord avec M. DUMAS, a accepté lui aussi d'être candidat en tant que représentant de la région Centre-Val de Loire.

M. HEBERT, représentant de la région Ile de France, et M. FAUCHEUX, représentant de la région Centre-Val de Loire, sont élus Vice-présidents de la CLE à l'unanimité des personnes présentes.

Mme BÉVIÈRE rappelle que les deux autres vice-présidents déjà en poste sont M. LIROCHON, Président du Syndicat du Pays Beauce, et Mme BUDELLOT, Vice-présidente du SIARCE.

Point 3 : Rapport d'activités 2015 – Projet d'activités et budget prévisionnel 2016 (cf. diaporama joint)

Rapport d'activités et financier 2015

Mme DERUYVER présente le rapport d'activités de l'année 2015.

Principaux points abordés :

- **Etudes sur l'incidence des forages proximaux**

Mme DERUYVER rappelle l'objectif des études menées sur la Cisse (41), l'Essonne amont (45) et les Mauves (45) et présente les résultats. Elle indique que ces études ont permis d'acquérir des connaissances supplémentaires sur ces trois secteurs. Cependant, considérant le contexte économique actuel, les enjeux, les coûts, les difficultés liées au portage et au financement de telles opérations, le bureau, en accord avec les acteurs locaux, a convenu de ne pas procéder, pour le moment, à des opérations globales de déplacement de forages.

M. LONQUEU précise que, sur la Cisse, le Débit Objectif d'Etiage (DOE) est respecté en tout temps et que le Débit de Crise (DCR) est rarement franchi. Compte tenu des coûts élevés liés au déplacement des forages, le comité de pilotage a préféré s'orienter vers d'autres solutions alternatives comme la gestion des débits instantanés lors des périodes de crise.

M. LELUC souligne que cette proposition est spécifique au secteur de la Cisse. Il précise que, sur le secteur Essonne amont, il a été proposé d'agir sur quelques forages ciblés. Il regrette par ailleurs l'abandon de la proposition de soutien d'étiage faite par la profession agricole.

M. GENDROP s'inquiète des conséquences que pourrait avoir une gestion des débits instantanés des ouvrages proximaux sur le secteur Essonne. Il rappelle qu'une gestion collective est déjà en place et il lui semble dangereux de sectoriser à nouveau.

M. LONQUEU précise que le travail reste à faire. Dans tous les cas le système sera construit avec l'accord des irrigants. L'action vise les forages proximaux car ce sont eux qui ont l'influence la plus rapide sur le débit du cours d'eau même s'il y a une influence globale de l'ensemble des ouvrages. Il indique qu'une démarche similaire a été menée pour les prélèvements dans les eaux superficielles et que l'on pourrait s'inspirer de ce travail. Il souligne que l'objectif est de permettre aux 14 irrigants identifiés par l'étude de pouvoir continuer à irriguer.

Mme BÉVIÈRE salue cette initiative mais rappelle qu'il n'est pas question, pour le moment, de généraliser cette démarche.

- **Evaluation de la teneur en nitrates**

Mme DERUYVER rappelle qu'un marché pour une durée de trois ans a été passé avec la Chambre Régionale d'Agriculture Centre-Val de Loire pour évaluer la teneur en nitrates des eaux sous racinaires, la campagne 2015-2016 étant la dernière du marché. Elle indique que le bureau, lors de la réunion du 4 février 2016, a décidé de ne pas poursuivre le suivi tel qu'il est réalisé actuellement en raison des difficultés de financement et d'interprétation des résultats. Un bilan de l'opération menée depuis 2011 pourra être présenté lors de la prochaine réunion de la CLE.

Mme CARLIER précise que l'Agence de l'eau Seine Normandie était réticente à financer l'étude en raison notamment de la faible taille de l'échantillon qui rend difficile l'interprétation des résultats. Elle souligne cependant que le principe de ce type d'étude sur les concentrations de nitrates sous- racinaires est intéressant mais qu'il faudrait le mettre en place sous une autre forme.

Mme BÉVIÈRE présente le rapport financier 2015. Elle rappelle que le budget du SAGE est intégré dans celui du Syndicat de pays. Elle précise que les charges à caractère général sont partagées au prorata du nombre de salariés soit 40 % en 2015 et 35% en 2016. Elle explique également que la différence entre le budget prévisionnel et le réalisé est liée essentiellement à la ligne « étude ». Elle remercie ensuite l'ensemble des financeurs pour leur participation et soumet le rapport d'activités et le rapport financier au vote. **Le rapport d'activités et le rapport financier 2015 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.**

Projet d'activités et budget prévisionnel 2016

Mme DERUYVER présente le projet d'activités pour l'année 2016

Principaux points abordés :

- **Gestion volumétrique sur le bassin du Fusin**

Mme DERUYVER rappelle que la gestion de l'irrigation en Beauce repose sur quatre secteurs de gestion définis pour tenir compte des particularités hydrogéologiques de chaque secteur. Le dispositif de gestion des volumes a été personnalisé pour chaque

secteur (indicateur de niveau de nappe, coefficients d'attribution). Elle indique que le dispositif mis en place sur le bassin du Fusin est remis en cause régulièrement par la profession agricole en raison notamment des fortes disparités avec les coefficients d'attribution du secteur voisin de la Beauce centrale. Elle souligne que des évolutions sont à noter sur ce secteur en particulier le déplacement des forages proximaux en 2014 et l'amélioration des connaissances grâce notamment aux travaux des organismes uniques. Le bureau de la CLE propose de réaliser une étude de diagnostic du dispositif actuel qui tiendrait compte également des pratiques agricoles et du fonctionnement des milieux aquatiques afin de proposer des pistes d'amélioration.

M. GENDROP s'inquiète de toutes ces études réalisées soit par les organismes uniques soit par la CLE qui ont un coût élevé.

M. LELUC rappelle que la gestion volumétrique de la nappe de Beauce est en place depuis maintenant 17 ans. Pour le secteur du Fusin, plus vulnérable, le couperet tombe quasiment tous les ans. Les volumes attribués dans ce secteur sont insuffisants par rapport aux besoins. Cependant certaines exploitations ont des volumes morts en fin de campagne et pas d'autres ce qui crée des tensions entre les irrigants. Il est nécessaire pour ce secteur de rebattre les cartes. L'étude proposée par le bureau répond aux demandes des irrigants.

M. BARRIER s'interroge sur la logique des coefficients d'attribution en donnant l'exemple d'un forage sur la commune de Batilly-en-gâtinais, commune qui appartient au bassin du Fusin, qui se situe à 100 m de la Rimarde et qui a donc vraisemblablement plus d'impact sur la Rimarde que sur le Fusin.

M. VERLEY précise que c'est là toute la difficulté des exploitations qui ont plusieurs ouvrages. A l'avenir, la gestion devrait s'opérer en fonction de la localisation du forage et non du siège social de l'exploitation. Cela fait partie des travaux des organismes uniques.

M. LIROCHON précise que l'étude proposée répond à la volonté de la profession agricole d'aller plus loin et que l'on ne part pas de zéro puisque l'on dispose des connaissances accumulées depuis que le dispositif est en place.

M. LELUC souligne qu'il a précisé aux irrigants que si le dispositif est révisé, le volume prélevable pour le secteur du Fusin sera réduit, il y aura donc moins d'eau mais elle sera mieux redistribuée.

M. VERLEY confirme que le volume prélevable sera en effet réduit mais qu'il sera mieux réparti entre les irrigants et que les coefficients d'attribution apparaîtront moins sévères qu'actuellement.

M. LONQUEU rappelle que beaucoup de connaissances ont en effet été accumulées depuis 17 ans. Il souligne cependant que l'étude pour la mise en place des organismes uniques initialement budgétée à 170 000 euros va finalement coûter 500 000 euros à cause des études complémentaires. Cela explique la réticence de la profession agricole à se lancer dans de nouvelles études.

Mme BÉVIÈRE précise que les travaux des organismes uniques et notamment l'étude d'impact réalisée dans le cadre de l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement ne

sont pas portés par la CLE mais par la Chambre régionale d'agriculture de la région Centre-Val de Loire.

Mme CARLIER déplore également les coûts élevés liés à la réalisation de l'étude d'impact et rappelle que l'Agence de l'Eau Seine Normandie s'est opposée dès le début à la mise en place de 10 organismes uniques sur la nappe de Beauce alors qu'un seul organisme de gestion paraissait plus pertinent. Elle rappelle que l'étude d'impact est financée à plus de 70% par les Agences de l'Eau, le reste étant à la charge des irrigants.

M. LIROCHON rappelle que le nombre d'organismes uniques pour la gestion de la nappe de Beauce est un débat de fond assez compliqué à aborder. Il précise que ce sont les limites départementales qui ont été retenues car dès l'origine les règles de gestion étaient départementales. Il souligne que l'étude d'impact a coûté cher à tout le monde, agences de l'eau comme irrigants, et qu'il est difficile d'affirmer qu'elle aurait coûté moins chère s'il n'y avait eu qu'un seul organisme unique.

M. GENDROP rappelle que l'irrigation est utilisée par nécessité. Les volumes morts sont nécessaires et leur suppression n'est pas acceptable.

M. SPYRATOS indique que pour éviter les disparités entre irrigants, la répartition locale peut sans doute déjà être retravaillée au sein des organismes uniques.

Mme BÉVIÈRE demande si l'assemblée est d'accord pour que la CLE porte cette étude de diagnostic du dispositif de gestion volumétrique sur le bassin du Fusin et précise que pour le moment le budget n'est pas déterminé.

Les membres de la CLE acceptent le projet d'étude. Un cahier des charges sera préparé par la cellule d'animation et soumis aux financeurs et aux membres du bureau pour avis.

- **Prélèvements pour l'irrigation à partir des eaux superficielles**

M. LONQUEU demande s'il est prévu de revoir les volumes prélevables dans les eaux superficielles car actuellement la DDT41 délivre des autorisations au-delà des volumes inscrits dans le SAGE.

M. VERLEY rappelle que le SAGE prévoit la modification des volumes prélevables en eaux superficielles pour tenir compte de l'amélioration de la connaissance. Il propose d'attendre la fin des travaux des organismes uniques sur les prélèvements avant de modifier le SAGE.

- **Contrat de nappe**

Mme CARLIER rappelle que l'Agence de l'Eau Seine Normandie ne finance pas la mise en œuvre des SAGE au-delà de 3 ans. Le SAGE Nappe de Beauce est donc concerné. Le financement doit se faire par le biais d'un contrat de nappe porté par une structure locale plus opérationnelle. Elle regrette que l'on n'ait pas réussi à trouver une structure porteuse à l'échelle du territoire du SAGE et déplore le manque d'implication des EPCI. Elle félicite cependant Mme BÉVIÈRE, Présidente du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, d'accepter le portage de la CLE depuis le début. Elle souligne toutefois que le

soutien financier de l'agence est dérogatoire et fragile et n'est envisageable que dans l'attente d'une structuration des EPCI.

Mme BÉVIÈRE rappelle que l'étendue du périmètre du SAGE rend difficile le portage par une structure à l'échelle du territoire. Elle indique que tant qu'elle sera Présidente du Syndicat de Pays, celui-ci continuera à porter la CLE mais elle demande en retour que l'on simplifie les démarches autant que possible.

M. LIROCHON souligne que la demande de l'Agence de l'eau concernant le portage par une structure à l'échelle du territoire est récurrente et difficile à comprendre.

Mme CARLIER précise que le portage par le syndicat de Pays n'est pas gênant, c'est le financement à hauteur de 100% qui pose problème et qui inquiète en cas de désistement de l'une ou l'autre des régions.

M. DUMAS précise que la région Centre-Val de Loire continuera d'accompagner la démarche engagée par la CLE qu'il juge importante pour le territoire.

Mme BÉVIÈRE précise qu'à contrario de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a renforcé sa participation financière sur la mise en œuvre des SAGE. Elle ajoute que les montants demandés aux financeurs restent très raisonnables.

Mme BÉVIÈRE présente ensuite le budget prévisionnel pour l'année 2016 et le soumet au vote avec le projet d'activités. **Ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Point 4 : Bilan de la campagne d'irrigation 2015 et information sur les coefficients d'attribution 2016 (cf. diaporama joint)

Mme DERUYVER présente le bilan de la campagne d'irrigation 2015 et les prévisions pour la campagne 2016.

Les coefficients d'attribution prévus par secteur de gestion en 2016 sont les suivants :

Beauce centrale : 1

Beauce blésoise : 1

Montargois : 0,96

Bassin du Fusin : 0,63

M. LELUC souligne que les coefficients d'attribution 2016 confirment ce qui est dit depuis plusieurs années. Le bassin du Fusin se retrouve en restriction cette année encore. Il rappelle que, si on rejouait les nouvelles règles de gestion du Fusain sur les 22 dernières années, ce secteur n'aurait connu seulement que 2 années sans restriction. Il précise que l'indicateur piézométrique du bassin du Fusin a monté de 40 cm en une semaine ce qui montre bien la réactivité de ce secteur. Il espère que ce début de printemps pluvieux va éviter l'irrigation des céréales car cette année s'annonce une fois de plus difficile. Il regrette enfin que le coefficient Fusin ne soit pas le même que sur le Montargois.

M. VERLEY précise que les deux dispositifs ne fonctionnent pas de la même manière. Les volumes morts sur le Montargois sont très importants même en année de très fort besoin.

M. LONQUEU souligne que les clés de répartition sont établies au mieux mais qu'elles cachent parfois des disparités. Il précise que sur la Beauce blésoise, en 2015, certaines exploitations ont dû s'arranger avec des voisins alors que d'autres disposaient d'un volume sans pour autant irriguer.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme BÉVIÈRE remercie les membres de leur présence et lève la séance à 17h00.

La Présidente de la
Commission Locale de l'Eau
Monique BÉVIÈRE

P.J. :- liste des personnes présentes, liste des personnes excusées

LISTE DES PERSONNES PRESENTES

Collège des collectivités locales et établissements publics locaux

Mme Monique BÉVIÈRE, Présidente du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, Présidente de la CLE, a reçu le pouvoir de M. Jacques CEVOST, Commune de Vitry-aux-Loges,
M. Gérard HEBERT, Conseiller régional d'Ile de France, Vice-président de la CLE,
M. Philippe LIROCHON, Président du Syndicat du Pays Beauce, Vice-président de la CLE, a reçu le pouvoir de M. Hugues ROBERT, Commune de Loigny-la-Bataille,
M. Christian DUMAS, Conseiller régional du Centre-Val de Loire,
Mme Maryse PERSILLARD, Conseillère départementale de la Beauce,
M. Christian BOURILLON, Conseiller départemental de Montargis,
M. Pascal GUDIN, Conseiller départemental de Meung-sur-Loire,
M. Dominique IMBAULT, Maire de Villiers-Saint-Orien,
M. François COCHET, Maire de Villeromain,
M. Bruno VIVIER, Maire de Charsonville,
M. Joël FACY, Adjoint au maire de Mignerette,
M. James BRUNEAU, Maire de Sermaises,
M. Christian BARRIER, Maire de Nancray-sur-Rimarde, a reçu le pouvoir de M. Jacques JOFFROY, Maire de Chevannes,
M. Francis PERON, Maire de Bouzonvillz-aux-bois,
M. Lionel DE RAFELIS, Président du Syndicat Mixte du Pays du Gâtinais,
M. Alain RENAULT, Président de la Commission Environnement du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

Collège des représentants des usagers

M. Benoît LONQUEU, Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, a reçu le pouvoir de M. Jean-François ROBERT, Association des irrigants d'Eure-et-Loir,
M. Claude GENDROP, Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne,
M. Jean-Marc LELUC, Association des irrigants du Loiret,
M. Didier PEYRONNET, Eure-et-Loir Nature, a reçu le pouvoir de M. Francis MINIER, CRCI Centre-Val de Loire,
M. Georges KIRGO, UFC Que Choisir, a reçu le pouvoir de Jean LACROIX, Consommation Logement Cadre de Vie Essonne.

Collège des représentants des services de l'Etat

Mme Sandrine REVERCHON-SALLE représentant le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Mme Marie LEHOUCK, DDT d'Eure-et-Loir, a reçu le pouvoir de M. Smail KHEROUFI, DDT du Loir-et-Cher,
M. Jean-François CHAUVET, DDT du Loiret,
M. Tanguy PRIGENT, DDT de l'Essonne,
M. Vassilis SPYRATOS, DDT de Seine-et-Marne,
Mme Christine GROLLEAU, DDT des Yvelines,
M. Frédéric VERLEY, DREAL Centre-Val de Loire.
Mme Isabelle MERESSE, Agence de l'Eau Loire Bretagne,
Mme Agnès CARLIER, Agence de l'eau Seine Normandie.

Autres personnes présentes

Mme Sophie PELLETIER-CREUZOT, Conseil Régional d'Ile de France,
Mme Alice BAUDET, Conseil Départemental d'Eure-et-Loir,
M. Thierry FARGANEL, Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Beauce,
M. Marc PINSARD, commune de Gellainville,
M. Laurent PROFFIT, Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne,
M. François HERMANT, DDT des Yvelines,
M. Claude EBEL, DDT de Seine-et-Marne,
Mme Florence BOUVARD-VERSLIPE, Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce,
Mme Sophie DERUYVER, Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce.

LISTE DES PERSONNES EXCUSEES

M. Benoît FAUCHEUX, Vice-président de la région Centre Val de Loire,
M. Joël BILLARD, Conseiller départemental d'Eure-et-Loir,
M. Bernard PILLEFER, Président de la Communauté de Communes Perche et Haut Vendômois,
Union Régionale Pêche Centre-Val de Loire (M. SAVINEAUX),
Fédération du Loiret pour la pêche et la protection du milieu aquatique (M. PETROT),
Association Mauves vivantes (M. POSTE),
DRAAF Centre-Val de Loire (M. GAILLET)
ARS Centre-Val de Loire (Mme MORAGUEZ),
ONEMA (M. VAUCLIN),
M. Frédéric TRIVIAUX, Secrétaire général, Sous-préfecture de Pithiviers.